

Examen : SAENES EXTERNE	Session 2010	SUJET
Spécialité : Question commune Option : <i>ECONOMIE</i>	Epreuve : Épreuve d'admissibilité N°2	
Temps alloué : 3 heures	Coefficient : 2	Folio 1 sur 8

**CONCOURS EXTERNE DE SECRETAIRE  
D'ADMINISTRATION DE L'EDUCATION  
NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

# SUJET

## SESSION 2010

**Épreuve d'admissibilité n° 2**

**Durée : 3 heures – Coefficient : 2**

**Ce sujet comprend 8 pages.**

Ne pas écrire au crayon à papier.

L'utilisation de calculatrice est autorisée.

L'utilisation d'ouvrage de référence, de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.

**Vous devez impérativement vous abstenir de signer ou identifier votre copie.**

Examen : SAENES EXTERNE	Session 2010	SUJET
Spécialité : Question commune	Epreuve : Épreuve d'admissibilité N°2	
Option : <b>ECONOMIE</b>		
Temps alloué : 3 heures	Coefficient : 2	Folio 2 sur 8

**I. QUESTIONS COMMUNES (10 POINTS) : L'ÉDUCATION NATIONALE, UN SERVICE PUBLIC**

**Document. 1:**

- 1- Quels constats le Haut Conseil de l'Éducation dresse-t-il au sujet de l'orientation scolaire ? **(3 points)**
- 2- Que préconise-t-il ? **(3 points)**
- 3- Rédigez quelques phrases dans lesquelles vous définirez la notion de service public et en donnerez d'autres exemples ; vous conclurez sur l'évolution du rôle de l'État dans certains domaines depuis les années 1980. **(4 points).**

**II. Questions Options Économies : (10 points)**

- 4- Définissez les notions de "chômage structurel" et "chômage conjoncturel" évoquées par le **document n°2**. **(1,5 points)**
- 5- - a) A partir des **documents n°3 et 4**, montrez le lien logique entre la **phrase en gras italique** et la **courbe** présentée. **(2 points)**  
- b) Quel (s) est (sont) (les) l'objectif(s) visé(s) ?
- 6- Expliquez la phrase soulignée du **document n°5**. **(1,5 points)**
- 7- Faites une phrase logique illustrant entièrement le schéma figurant en **document n°6**. **(1,5 points)**
- 8- Quelles sont les "**règles libérales**" évoquées par le **document n°5**, préconisées par les économistes dits "classiques" [et/ou "néo-classiques"] en matière de marché du travail (embauche et licenciement des salariés) ? **(1,5 points)**
- 9- A partir du **document n°7**, comparez le modèle de l'assurance-chômage français à un (ou plusieurs) autre(s), parmi les modèles européens présentés. **(2 points)**  
Dites quels en sont les avantages et les inconvénients eu égard au principe de la "flexicurité" énoncé par ailleurs.

Examen : SAENES EXTERNE	Session 2010	SUJET
Spécialité : Question commune Option : <b>ECONOMIE</b>	Epreuve : Épreuve d'admissibilité N°2	
Temps alloué : 3 heures	Coefficient : 2	Folio 3 sur 8

## I Questions Communes (10 points)

### DOC. I

Dossier d'actualité

## **Enseignement secondaire : comment offrir à chaque élève le choix de l'orientation qui lui convient ?**

le 12 09 2008 ARCHIVES



Paris (75). Lycée Lurçat. Cours de français pour des élèves en réinsertion scolaire. © La Documentation française Photo : Samuel Bollendorff/L'Oeil Public

Si le diplôme tend à perdre de son influence dans la détermination de la position sociale des Français, il reste aujourd'hui encore la meilleure protection contre le chômage des jeunes. Cependant, toutes les formations n'offrent pas les mêmes facilités d'accès à l'emploi. Bénéficier d'une orientation scolaire réussie se révèle décisif, mais dans ce domaine également, les inégalités persistent. Comment y remédier ?

Chaque année, en fin de 3ème, de 2nde ou de terminale, plus de 2 millions d'élèves doivent choisir entre la poursuite d'études, l'entrée en apprentissage ou dans la vie active. Si une orientation réussie doit permettre à chacun d'exploiter tout son potentiel et de s'insérer professionnellement, les logiques et contraintes associées à la plupart des décisions d'orientation contrarient cet idéal. En accord sur ce constat, les professionnels de l'orientation contestent cependant les préconisations du Haut Conseil de l'éducation.

### **L'orientation scolaire, un mécanisme de sélection par l'échec ?**

Premier constat dressé par le Haut Conseil de l'éducation dans son rapport annuel 2008, les logiques associées à l'orientation des élèves échouent à révéler et exploiter le potentiel de chacun.

Les décisions d'orientation se fondent sur les résultats des élèves dans les « matières principales », qui font appel aux savoirs abstraits et à l'intelligence déductive. Les élèves qui présentent des faiblesses dans ces disciplines sont écartés des cursus jugés les plus prestigieux (enseignement général et technologique, terminales scientifiques) sans que soient par ailleurs détectées leurs autres aptitudes. Les filières professionnelles pâtissent tout particulièrement de cette logique.

Examen : SAENES EXTERNE	Session 2010	SUJET
Spécialité : Question commune Option : <b>ECONOMIE</b>	Epreuve : Épreuve d'admissibilité N°2	
Temps alloué : 3 heures	Coefficient : 2	Folio 4 sur 8

De plus, et contrairement aux établissements d'enseignement général, les choix d'orientation en lycée professionnel peuvent être contredits par les décisions administratives d'affectation. L'entrée des élèves est en effet soumise aux capacités d'accueil, les places par spécialités étant contingentées. A l'issue de la classe de 3ème, certains élèves peuvent ainsi se voir affectés dans une spécialité qui ne les intéresse pas ou qui ne correspond pas à leurs aptitudes.

### **L'orientation scolaire est conditionnée par la structure de l'offre éducative**

Second constat présenté par le Haut Conseil, les choix d'orientation sont également influencés par la structure de l'offre éducative, qui diffère selon l'académie considérée.

Les académies présentant les meilleurs résultats en nombre annuel de diplômés se caractérisent à la fois par la diversité des catégories sociales composant leur population et par l'offre de formation. A l'inverse, dans les régions très marquées socio-économiquement, une seule filière d'enseignement prédomine et tous les élèves n'obtiennent pas une qualification.

Par ailleurs, la structure de l'offre de formation professionnelle fait face à des rigidités tendant à retarder son adaptation aux besoins économiques, même lorsque ceux-ci sont connus : les rectorats, qui assurent notamment le recrutement et la formation des enseignants, ainsi que les régions en charge du financement des équipements et du bâti, s'adaptent trop lentement aux variations du contexte économique. En outre, les entreprises peinent le plus souvent à estimer leurs besoins à long terme.

L'absence de l'élasticité de l'offre de formation, si elle influence l'orientation des élèves, peut également compromettre leur insertion professionnelle : il arrive qu'il y ait des possibilités d'insertion, mais sans filières d'enseignement correspondantes et, à l'inverse, des filières pléthoriques, mais sans débouchés professionnels.

### **Les recommandations du Haut Conseil de l'orientation**

Après avoir mis en lumière ces dysfonctionnements, le Haut conseil formule plusieurs recommandations.

Il préconise tout d'abord que les régions pilotent désormais les missions d'accueil et d'information des jeunes qui ont à s'orienter, compétence qu'elles partagent actuellement avec divers services de l'Etat [administration centrale et services déconcentrés] dont il résulte un enchevêtrement des structures d'accueil (centres d'information et d'orientation, missions locales, etc.) et des coûts inutiles "manifestes".

Ensuite, le Haut Conseil propose que soit redéfinie la fonction de conseil en orientation, « aujourd'hui mal exercée ». Cette fonction demandant « une spécialisation au moyen d'une formation adaptée, qui ne soit pas exclusivement ni même principalement axée sur la psychologie », il recommande d'arrêter le recrutement des conseillers d'orientation psychologues, pour faire appel à des enseignants et employer « des spécialistes déjà reconnus de l'insertion professionnelle, de l'emploi, de la formation continue, ainsi que des représentants des milieux professionnels ».

Examen : SAENES EXTERNE	Session 2010	SUJET
Spécialité : Question commune	Epreuve : Épreuve d'admissibilité N°2	
Option : <b>ECONOMIE</b>		
Temps alloué : 3 heures	Coefficient : 2	Folio 5 sur 8

Enfin, il souhaite que l'éducation à l'orientation (stage d'observation en entreprise, option "découverte professionnelle", etc.) soit renforcée.

En accord sur le constat dressé par le Haut Conseil, les représentants des professionnels de l'orientation contestent le bien fondé du lien établi entre l'action des conseillers d'orientation psychologues et les "conséquences d'un système scolaire avant tout élitiste pour les jeunes en formation".

Défendant l'apport de ces professionnels de l'orientation qui offrent "un accompagnement individualisé, et non uniquement une information sur les métiers", ils dénoncent la diminution de leurs effectifs, chaque conseiller ayant en charge un trop grand nombre d'élèves.

Ils appellent enfin à l'adoption de "mesures de fond, visant à augmenter les capacités d'accueil, à faciliter les réorientations et à mieux prendre en compte les intérêts et les capacités des élèves".

## II Partie Optionnelle économie (10 points)

### DOSSIER DOCUMENTAIRE :

#### Document n°2 : Texte : Les facteurs d'évolution du chômage :

Le caractère massif et généralisé du *chômage* n'est apparu qu'avec la crise de 1974. [...]

Alors que l'augmentation de la **population active** se poursuit, la croissance régulière de l'**emploi** est brisée à partir de l'été 1974 avec la crise économique, ce qui entraîne le développement d'un **chômage** massif et persistant (*chômage structurel*). Sa progression est rapide... : on compte 1 million de chômeurs en 1976, 2 millions en 1983 et 3 millions à l'été 1993. Le taux de chômage dépasse les 10% en 1984, puis culmine à 12,5% (1994, puis 1996-1997).

La croissance de l'emploi a en effet été très ralentie de 1974 à 1997 : alors que l'emploi total progressait en moyenne de 200 000 postes par an de 1962 à 1974, l'augmentation est inférieure à 50 000 postes par an de 1974 à 1997. La croissance de la population active, quant à elle, s'est poursuivie à un rythme soutenu (140 000 par an en moyenne de 1974 à 2002), en raison surtout de la démographie, et notamment de l'arrivée sur le marché du travail de la génération nombreuse du *baby-boom*. L'impact global de l'évolution des taux d'activité est très faible car le développement de l'activité féminine sur la période a été compensé par la baisse de l'activité des jeunes et des plus âgés.

Cependant la croissance rapide du chômage depuis le début des années soixante-dix n'est pas régulière. Sa *composante conjoncturelle*, liée à la succession de phases de récession et de reprise économique, de durées variables, est importante. Si la croissance du chômage a été assez régulière jusqu'à fin 1984, la reprise de la fin de la seconde moitié des années quatre-vingt a entraîné une baisse de deux points du taux de chômage entre 1987 et 1990.[...]

Examen : SAENES EXTERNE	Session 2010	SUJET
Spécialité : Question commune	Epreuve : Épreuve d'admissibilité N°2	
Option : <b>ECONOMIE</b>		
Temps alloué : 3 heures	Coefficient : 2	Folio 6 sur 8

Avec le retournement conjoncturel, le chômage repart ensuite à la hausse, mais à un rythme plus lent que lors des phases de hausse précédentes, et fin 2003, l'on comptait 2 446 500 chômeurs inscrits à L'ANPE recherchant un emploi à durée indéterminée à temps plein (...).

**Source : La protection sociale en France.**

in : Les notices de la Documentation française ; sous la direction de Marc de Montalembert. Paris 2004.

Extraits (page 41) de la **Notice 6** : « **Le chômage** »

### **Document n°3 : Texte : Les allègements des cotisations sociales.**

« ... *A partir des années quatre-vingt-dix, sans pour autant que les actions antérieures soient abandonnées, s'impose l'idée que le niveau du coût du travail pour les emplois peu qualifiés est, pour une part, responsable de l'insuffisance des créations d'emplois en regard de l'évolution des ressources en main-d'œuvre. La remise en cause du salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) et des mécanismes d'indexation étant écartée, des allègements de cotisations sociales employeurs sont préconisés lors des travaux préparatoires au XI<sup>e</sup> Plan. Jusqu'à présent, les dispositifs d'allègements du coût du travail, limités dans le temps, visaient à favoriser des publics particuliers, avec comme objectif des embauches supplémentaires. Les nouveaux allègements sont des mesures générales, concernant tous les emplois (y compris les personnes déjà employées) et sont conçus comme des mesures permanentes. [...]*

Depuis la mise en place de ces mesures, à partir de 1993, une inflexion des tendances du chômage et de l'emploi a pu être constatée, ce qui corrobore les effets sur l'emploi de la baisse des cotisations sociales employeurs. D'une part, *la part de l'emploi non qualifié dans l'emploi total, qui déclinait depuis les années soixante-dix, s'est stabilisée* (v. graphique). D'autre part, la croissance est devenue plus riche en emplois : pour un taux de croissance donné du PIB, l'économie crée plus d'emplois. »

**Source : La politique économique et ses instruments.**

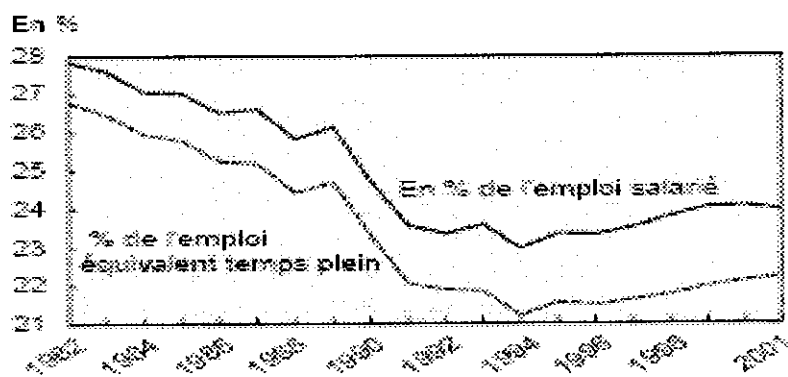
in : Les notices de la Documentation française ; sous la direction de Benoît Ferrandon.

Paris 2004.

Extraits (pages 45 à 48) de la **Notice 7** : « **Politique de l'emploi** »

[Paragraphe p.47 : Les politiques générales : Les allègements des cotisations sociales.]

### **Document n°4 : Graphique : La part des emplois non qualifiés s'est stabilisée depuis 10 ans :**



Champ : salariés occupant un emploi non qualifié.

Lecture : en mars 2001, 24 % des salariés occupent un emploi non qualifié. En équivalent temps plein, 22 % de l'emploi est non qualifié.

Les emplois d'une durée supérieure à 39 heures sont considérés comme des temps pleins. En équivalent temps plein, deux emplois à mi-temps correspondent à un emploi à temps plein.

Source : enquêtes emploi 1982 à 2001, insee

**Source : idem : doc. n°3**

Examen : SAENES EXTERNE	Session 2010	SUJET
Spécialité : Question commune	Epreuve : Épreuve d'admissibilité N°2	
Option : <b>ECONOMIE</b>		
Temps alloué : 3 heures	Coefficient : 2	Folio 7 sur 8

**Document n°5 : Texte : La « flexicurité ».**

« Alors que l'UE s'efforce de s'adapter au double défi de la concurrence mondiale de plus en plus globalisée et des évolutions démographiques, ce sont désormais les systèmes sociaux des Etats membres et leur capacité à s'adapter à ces nouvelles réalités qui font l'objet de toutes les attentions. De nombreux experts ont fait les louanges des systèmes des pays nordiques et surtout celui du Danemark pour sa capacité à créer des emplois tout en maintenant un niveau élevé de sécurité sociale pour les chômeurs. *Les associations professionnelles apprécient également le système car ses règles libérales, en termes d'embauche et de licenciement, offrent un niveau élevé de flexibilité et permettent de s'adapter rapidement aux évolutions du marché* vers le bas comme vers le haut. En raison de sa nature associant ce type de flexibilité à une certaine sécurité sociale, le système a été baptisé « flexicurité ».

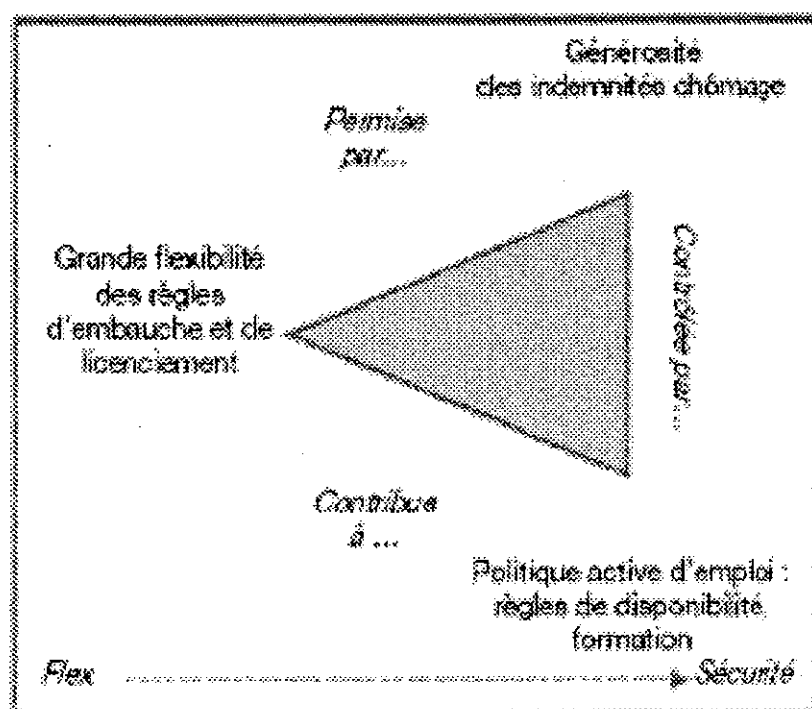
Le concept de **flexicurité** repose sur l'hypothèse que la flexibilité et la sécurité ne sont pas contradictoires mais complémentaires, voire solidaires. Il associe un faible niveau de protection des travailleurs contre les licenciements à des indemnités de chômage élevées et une politique du marché du travail reposant sur l'obligation et le droit des chômeurs à la formation. La sécurité de garder un emploi est remplacée par la sécurité de trouver un emploi. Le dialogue social entre employeurs et employés est un aspect important du modèle de flexicurité. »

Source: André Sapir / Bruegel. Edited by : EurActiv years.

Internet: <http://www.euractiv.com/fr/innovation/flexicurité-peut-fonctionner-france-allemande/article-153429>

**Document n°6 : Schéma : La spécificité du modèle danois en schéma :**

LE TRIANGLE « MAGIQUE » DU MODELE DANOIS



Source : in : « Flexicurité en Europe. Eléments d'analyse » Rapport d'Éric Beisson.

Examen : SAENES EXTERNE	Session 2010	SUJET
Spécialité : Question commune	Epreuve : Épreuve d'admissibilité N°2	
Option : <b>ECONOMIE</b>		
Temps alloué : 3 heures	Coefficient : 2	Folio 8 sur 8

**Document n°7 : Tableau : Principaux paramètres des régimes d'assurance-chômage dans 6 pays d'Europe [mis en rapport au modèle français] : (1)**

Principaux paramètres des régimes d'assurance chômage dans 6 pays d'Europe\*

Pays	Conditions d'indemnisation			Montant d'indemnisation			
	Durée minimale d'affiliation	Taux de cotisation		Durée d'indemnisation	Taux de remplacement (% salaire référence)	Allocation minimale	Allocation maximale
Employeur		Salarié					
Allemagne	12 mois dans les 24	2,10 %	2,10 %	6 à 18 mois selon durée d'affiliation	60 ou 67 % selon famille	-	2 122,50 €/mois
Danemark	52 semaines dans les 3 ans + 12 mois d'affiliation	2/3 impôt 1/3 cotisation (440 €/an)		inférieur ou égale à 4 ans pour tous	90 % plafonné à 1 985 €/mois	1 626 €/mois	1 985 €/mois
Espagne	12 mois dans les 6 ans	6 %	1,55 %	4 à 24 mois selon durée d'affiliation	70 % pendant les 6 premiers mois 60 % après + complément familial	468 à 623 €/mois selon famille	1 018 à 1 310 €/mois selon famille
		+ surcotisation COD et intérim					
Italie	3 ans d'affiliation + 52 semaines de cotisation dans les 3 ans	Variable selon secteur (de 1,3 à 2,4 %) et seulement patronale		6 ou 8 mois selon l'âge	40 % avec maximum 1 014,5 €/mois	-	831 ou 999 €/mois selon salaire antérieur
Royaume-Uni	Condition portant sur la durée mais l'assiette minimale de cotisation (supérieure au moins à 6 525 £ dans les 2 dernières années)	12,8 %	11,3 % +	inférieure ou égale à 182 jours pour tous	Forfait selon l'âge	-	154 à 256 €/mois
		+1% > 100 £ (cotisation globale de sécurité sociale)					
Suède	6 mois durant les 12 derniers mois et travail supérieur à 70h/mois ou 45h dans les 6 derniers mois et travail supérieur à 45h/mois	Les caisses d'assurance chômage sont financées à hauteur de 80 % par l'impôt et de 10 % par leurs adhérents salariés		300 jours ouvrés ou 80 semaines renouvelables une fois	Allocation de base : 750 €/mois Allocation de compensation de revenu : 80 % du salaire antérieur	-	1 625 € les 109 premiers jours puis 1 510 €
France	6 mois au cours des 22 derniers mois	4 %	2,4 %	7 à 36 mois selon durée d'affiliation	De 57,4 % à 75 %	791 €/mois	5 456 €/mois

(1) - données : CERC et UNEDIC -

Source: Rapport « Flexicurité en Europe. Eléments d'analyse. » Prospectives et évaluation. Février 2008.